



RAPPELS IMPORTANTS

- Vous devez placer **votre bac le long de la rue** à temps pour le jour de cueillette. **Le bac doit être déneigé, déglacé et détaché ;**
- **Les sacs doivent être à l'intérieur des bacs;**
- Votre **sac de recyclage doit être bien fermé** et être transparent ou bleu. Les sacs à ordures (noirs, oranges ou verts foncés) ne sont pas acceptés pour le recyclage. ;
- Les carcasses animales sont interdites dans les bacs ;
- Les électroménagers et autres rebuts métalliques doivent être entreposés à votre domicile pour la période hivernale et en aucun cas être disposés dans la tranchée ;
- Les **cendres volatiles ne sont pas acceptées**, elles doivent être dans un contenant hermétique ;

**Si l'une de ces conditions n'est pas respectée,
le contenu de votre bac ne sera pas recueilli.**

Port-Menier, ce 15 mars 2016

Véronique Rodge's
Directrice générale